

Boucle entre vignobles et vergers autour de Mareau-aux-Prés



Une randonnée proposée par Jean-Louis Pinault

Randonnée dans les vignobles et les vergers autour de Mareau-aux-Prés, à pratiquer de préférence en automne pour profiter des couleurs des différentes parcelles. Idéale pour une balade en famille.

Durée	3h 15	Difficulté	Moyenne
Distance	11,47 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	3 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	3 m	Commune	Mareau-aux-Prés (45370)
Point haut	103 m	Région	Sologne
Point bas	98 m		



Trace n° 829298

Description

Se garer sur la place du marché de [Mareau-aux-Prés](#).

(D/A) Traverser au passage piéton puis suivre la Rue Saint-Fiacre (rue principale) à droite dans la direction du Sud-Ouest (vers [Cléry-Saint-André](#)) sur 200m. Arriver à la croisée de la Rue de la Plaine Saint-Fiacre et du chemin parallèle à la rue principale en bordure de l'exploitation maraîchère.

(1) Suivre le chemin parallèle à la rue principale, puis contourner l'exploitation maraîchère en empruntant le premier chemin à gauche, avant le carrefour avec la route de Mareau-aux-Prés. Poursuivre ce chemin dans la direction du Sud-Est au-delà des installations maraîchères. À l'intersection en T, prendre le chemin à droite. Traverser la Route de Mareau-aux-Prés et continuer en face.

(2) Emprunter le second chemin à gauche, dans la direction Sud-Est, après le lieu-dit 'le Bréau'. Traverser la Rue de l'Aubier, puis la Rue de la Rondelle. À l'intersection en T, prendre le chemin à gauche jusqu'à la Route de Mareau-aux-Prés (D215).

(3) Traverser la Route de Mareau-aux-Prés à la Croix Glaneuse, et prendre le chemin de terre en face dans la direction Nord-Est (Rue aux Cochons). Ce chemin mène à un virage à angle droit de la Rue des Sourderies.

(4) Prendre la Rue des Sourderies dans le prolongement de la Rue aux Cochons, dans la direction Nord-Est, en ignorant les chemins de part et d'autre. Cette rue, qui devient Rue de [Bracieux](#), mène à un carrefour dans le hameau du Buisson. À l'intersection avec la Rue du Buisson, bifurquer à droite

(5) Obliquer dans le chemin sur la gauche en face de la cave, puis le chemin immédiatement à droite qui longe le hangar main droite dans la direction Sud-Est. Suivre le premier chemin à gauche au bout de la parcelle de vigne, jusqu'à l'intersection avec la Rue du Trembleau dans le hameau des Charennes.

(6) Prendre la Rue du Trembleau à gauche vers les Charennes, puis immédiatement le chemin à droite. Ce dernier longe le Bois de Folleville à main droite. À l'intersection en T, prendre le Chemin des Grandes Charennes à gauche qui, de nouveau, longe le Bois de Folleville à main droite. À la sortie du petit bois, suivre le Chemin des Maisons Brûlées à droite jusqu'à une intersection.

(7) Tourner dans le chemin sur la gauche qui vire vers le Nord jusqu'à une nouvelle intersection. Quitter le chemin de terre pour prendre la Rue aux Cochons vers le Nord. Virer dans le premier chemin de terre à gauche qui longe un verger, le Chemin de la Voie aux Loups. Ignorer les départs de chaque côté, traverser la Route des Muids et poursuivre jusqu'à la Rue des 4 chemins, juste après les deux habitations. Virer en épingle à gauche jusqu'à un carrefour.

(8) Tourner à droite dans la Rue de la Fourrière, puis dans le premier chemin de terre à gauche, jusqu'à une intersection en T. Prendre le chemin à gauche, puis le premier chemin à droite jusqu'à une nouvelle intersection en T. Suivre le chemin à gauche jusqu'au carrefour de la Rue des Écluses et de la Rue des Cornilleaux. Prendre la Rue des Cornilleaux à droite, dans l'alignement du château d'eau. Ignorer le chemin à gauche. Poursuivre jusqu'à un carrefour.

(9) Tourner à droite dans la Rue des Muids, ignorer le départ sur la gauche et poursuivre jusqu'à la Croix Baleine. Prendre la deuxième rue à gauche, Rue de la Plaine Saint-Fiacre pour regagner le point de départ (D/A).

Points de passage

- D/A Place du marché**
N 47.845086° / E 1.797183° - alt. 101 m - km 0
- 1 Chemin parallèle à la rue principale**
N 47.843477° / E 1.794834° - alt. 99 m - km 0.27
- 2 Second chemin à gauche**
N 47.833539° / E 1.787618° - alt. 101 m - km 1.96
- 3 Traversée de la D215**
N 47.82305° / E 1.801645° - alt. 100 m - km 3.68
- 4 Rue des Sourderies**
N 47.827789° / E 1.806415° - alt. 102 m - km 4.33
- 5 Chemin sur la gauche**
N 47.83305° / E 1.817492° - alt. 102 m - km 5.46
- 6 Rue du Trembleau, à gauche**
N 47.83369° / E 1.822863° - alt. 103 m - km 5.96
- 7 Intersection, chemin à gauche**
N 47.840911° / E 1.823076° - alt. 103 m - km 7.05
- 8 Carrefour, à droite dans la Rue de la Fourrière**
N 47.849645° / E 1.808912° - alt. 100 m - km 9.03
- 9 Carrefour, Rue des Muids à droite**
N 47.842749° / E 1.807778° - alt. 101 m - km 10.24
- D/A Place du marché**
N 47.845094° / E 1.797189° - alt. 101 m - km 11.47

Informations pratiques

En l'absence de balisage, cette randonnée nécessite de la vigilance car certains chemins communaux n'ont pas de nom, ce qui, en terrain plat, complique le descriptif de la randonnée.

À voir

La région vinicole de Mareau-aux-Prés produit des vins blancs, rosés et rouges issus principalement des cépages Chardonnay, Pinot Meunier, Pinot Noir (AOC Orléans) et Cabernet Franc (AOC Orléans-Cléry). La meilleure saison pour pratiquer la randonnée est l'automne pour profiter des couleurs des différentes parcelles qui varient du jaune d'or au vert-orangé et au rouge vif en fonction des cépages.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-entre-vignobles-et-vergers-autour/>

This topographic map shows the Mareau-aux-Près area, including the village of Mareau-aux-Près and the Bois de la Folleville. A red boundary line is drawn across the map, with eight numbered blue circular markers (1-8) indicating specific locations. The map includes various geographical features such as roads, fields, and forests. A scale bar at the bottom right indicates a distance of 1 km, and a north arrow is present.

3

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

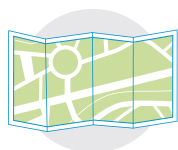
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



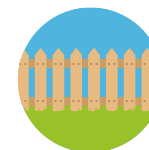
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



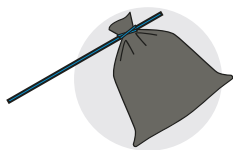
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.